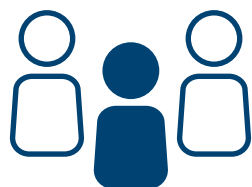


Pourquoi intégrer un **CRHA | CRIA** comme administrateur à votre conseil d'administration ?



Parce qu'augmenter la **diversité** professionnelle vous aide à prendre des décisions éclairées.



Parce qu'il apporte un **regard neuf** et éclairé sur l'évolution stratégique de l'organisation et sur les enjeux à venir.



Parce qu'il assure une **vigie** des nouvelles pratiques et tendances en matière de gestion des ressources humaines.



Parce qu'il connaît la **législation** et les **normes** concernant tous les aspects du travail.



Parce que, comme membre d'un ordre professionnel, il doit respecter un **code de déontologie**.



Parce qu'il contribue à l'**évolution** du modèle d'affaires.



Parce qu'il actualise son expertise par de la **formation continue**.



Parce qu'il a les compétences pour contribuer activement au **comité de gouvernance et d'éthique** et au **comité ressources humaines**.



Parce qu'il peut appuyer la **fonction RH** de votre organisation.



Parce que l'humain est le **moteur** de votre organisation.

Les CRHA et les CRIA : un bassin de talents

Domaines professionnels de compétence des CRHA et CRIA

Les conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés sont présents au cœur de la vie des organisations et des travailleurs. Partenaires stratégiques par excellence, ils répondent aux enjeux actuels les plus prioritaires, reliés à la gestion de la main-d'œuvre. Partout au Québec et dans tous les secteurs d'activité, leur expertise est reconnue et inestimable.

Santé et relations organisationnelles

- Santé, sécurité et mieux-être de l'individu
- Relations du travail
- Travailler ensemble

Gestion intégrée du talent

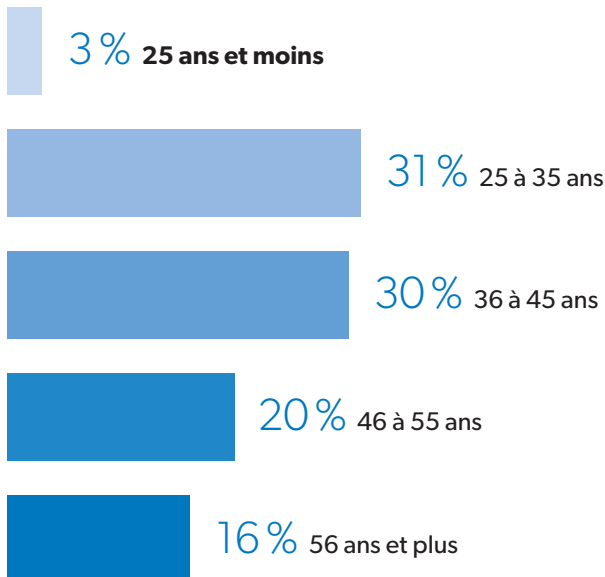
- Dotation
- Rémunération globale et mobilité
- Développement des compétences et relève

Évolution stratégique de l'organisation

- Développement organisationnel
- Innovation
- Technologies

10 000 CRHA et CRIA

Âge



Sexe



Statut de pratique



Titre professionnel



À propos de l'Ordre

Regroupant 10 000 membres, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés est la référence en matière de pratiques de gestion des employés et un acteur unique sur l'échiquier du milieu des affaires. Il est le 7e ordre en importance quant au nombre de membres sur les 46 qui constituent le système professionnel québécois. L'Ordre assure la protection du public par l'encadrement de la profession, le maintien des compétences des CRHA et CRIA, la préparation de la relève ainsi que par ses interventions publiques qui visent à sensibiliser et outiller les acteurs du monde du travail. Avec une perspective globale du milieu des affaires, l'Ordre s'intéresse aux préoccupations et aux enjeux des employeurs et des employés. Il exerce un rôle d'influence majeur dans le monde du travail au Québec et participe ainsi activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des travailleurs, et ce, toujours dans l'intérêt général de la société.